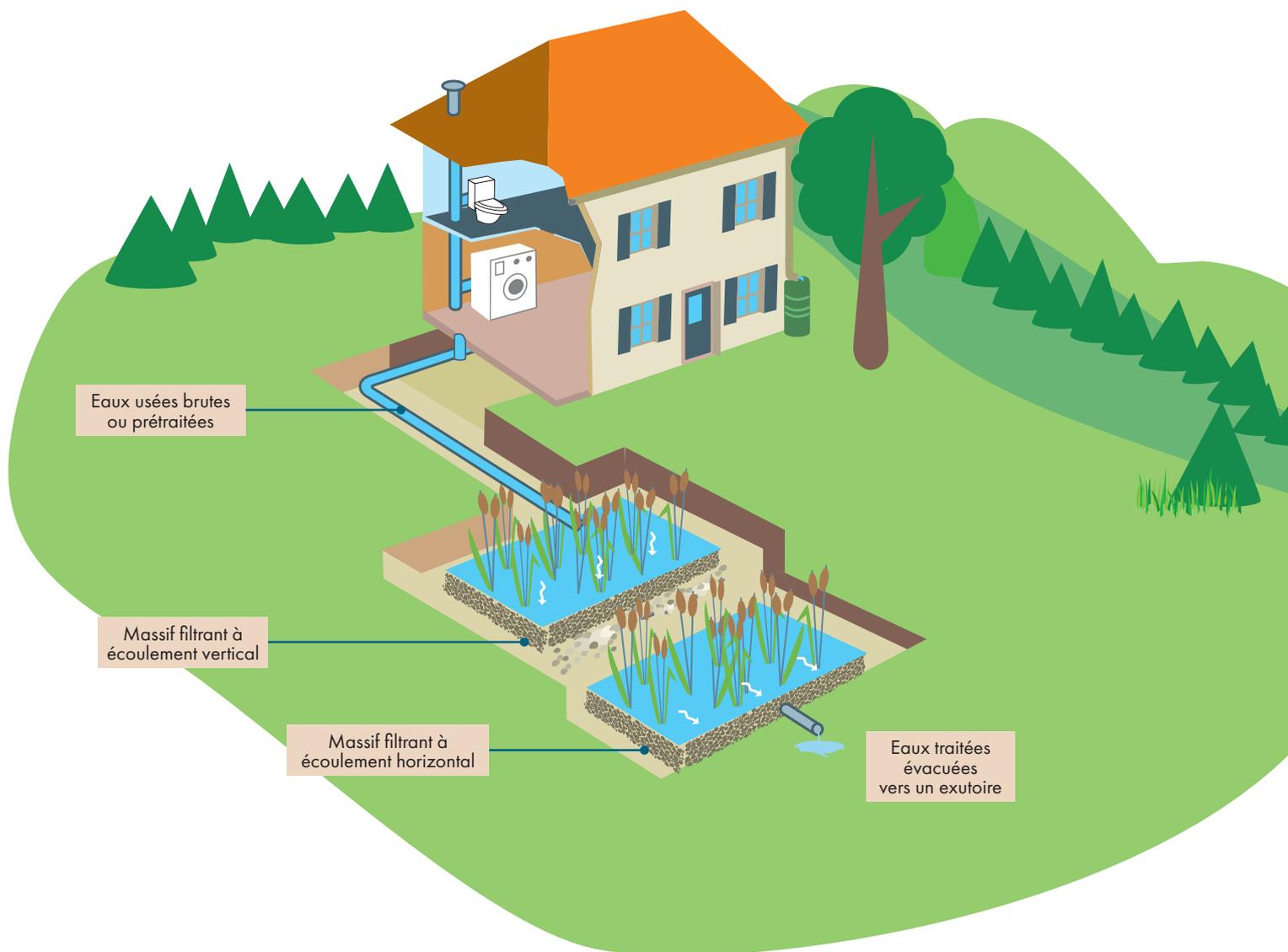


# LES FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

Les filtres plantés traitent les eaux usées domestiques selon le principe de la culture fixée sur des supports fins. Pour les installations inférieures ou égales à 20 équivalent-habitants, les filtres ne peuvent être installés qu'après avoir obtenu un agrément. Cette filière est constituée d'un ou de plusieurs étages de massif filtrant de type sable ou gravier dans lequel sont plantés des végétaux.

Le traitement des eaux usées brutes ou prétraitées par une fosse toutes eaux est réalisé grâce à la succession de deux étages : un premier à écoulement vertical et un second à écoulement horizontal.



## DIMENSIONNEMENT

Les filières sont agréées pour une capacité définie en équivalents-habitants. Il convient donc de se référer aux agréments pour vérifier si la filière choisie est agréée pour le bon dimensionnement.

**NB :** une correspondance est établie avec la pièce principale, une pièce principale = un équivalent-habitant.

## PRÉCAUTIONS

- Filtres alimentés par intermittence avec un fort débit au moyen d'un ouvrage d'alimentation afin de répartir les eaux usées de façon homogène sur la surface du filtre.
- Implantation hors nappe phréatique.
- Installation autorisée pour un fonctionnement par intermittence (ex : résidences secondaires).
- Lorsque la filière met à l'air libre des eaux usées brutes ou prétraitées, un équipement adapté doit être mis en place pour éviter tout contact et les filtres sont implantés à distance des habitations pour éviter toute nuisance.

## REMARQUE

Les conditions de mise en œuvre à respecter sont décrites dans le guide d'utilisation de chaque modèle sur : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-r92.html](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-r92.html)



## ENTRETIEN

Toutes les modalités d'entretien sont détaillées dans le guide d'utilisation de chaque modèle et peuvent se résumer par les actions principales suivantes :

- alternance hebdomadaire des casiers du premier étage, en cas d'existence de plusieurs casiers,
- désherbage manuel au démarrage de l'installation et chaque année à la repousse des roseaux,
- nettoyage et entretien régulier de l'ouvrage d'alimentation (pompe, syphon ou chasse à auget),
- faucardage des végétaux chaque année en début de printemps,
- curage des matières déposées et minéralisées sur le filtre, lorsque leur épaisseur atteint 10 cm.

En cas de prétraitement des eaux usées par une fosse toutes eaux :

- vidange par une personne agréée, lorsque la hauteur de boues accumulées atteint 50 % de son volume utile,
- entretien régulier du préfiltre intégré.